



Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Rapport de gestion

# BEP CRÉMATORIUM

2016





# Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition.....	3
b. Compte de résultats.....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS.....	7
a. Commentaires à l'ACTIF.....	7
ACTIFS IMMOBILISES.....	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	7
b. Commentaires au PASSIF.....	8
CAPITAUX PROPRES.....	8
DETTES.....	9
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	10
3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	12
4) LES REGLES D'EVALUATION.....	13
5) LES PARTICIPATIONS.....	17
6) LE COMITE DE REMUNERATIONS.....	18
7) LES MARCHES PUBLICS.....	19
8) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	20
9) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	21
10) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION.....	23
11) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT.....	24
12) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	25
13) LE RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR.....	26

# 1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

## a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2016	Exercice 2015
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>93.177</b>	<b>95.932</b>
Frais d'établissement	20	-	868
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	93.177	95.064
Terrains et constructions	22	93.177	95.064
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	24	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	-	-
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>374.266</b>	<b>363.161</b>
Créances à plus d'un an	29	-	-
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Stocks	30/36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	33.754	36.175
Créances commerciales	40	33.754	30.243
Autres créances	41	-	5.932
Placements de trésorerie	50/53	265.610	305.347
Valeurs disponibles	54/58	73.891	21.083
Comptes de régularisation	490/1	1.011	556
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>467.443</b>	<b>459.093</b>

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>254.346</b>	<b>247.120</b>
Capital	10	332.650	332.650
Capital souscrit	100	466.625	466.625
Capital non appelé	101	- 133.975	- 133.975
<b>Primes d'émission</b>	<b>11</b>	-	-
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>12</b>	-	-
<b>Réserves</b>	<b>13</b>	-	-
Réserve légale	130	-	-
Réserves indisponibles	131	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	-	-
<b>Bénéfice/Perte reporté(e)</b>	<b>14</b>	- 78.304	- 85.530
<b>Subsides en capital</b>	<b>15</b>	-	-
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>	<b>19</b>	-	-
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>213.096</b>	<b>211.973</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>93.171</b>	<b>95.689</b>
Dettes financières	170/4	-	-
<i>Etablissements de crédit, dettes de location-financement</i>	172/173	-	-
<i>Autres emprunts</i>	174/0	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	93.171	95.689
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>119.909</b>	<b>116.239</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	-	-
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	119.295	116.239
<i>Fournisseurs</i>	440/4	119.295	116.239
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	615	-
<i>Impôts</i>	450/3	615	-
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>16</b>	<b>45</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>467.443</b>	<b>459.093</b>

## b. Compte de résultats

		Exercice 2016	Exercice 2015
<b>Produits et charges d'exploitation</b>			
Marge brute d'exploitation	9900	9.655	23.175
<i>Dont : produits d'exploitation non récurrents</i>	76A	-	-
<i>Chiffre d'affaires</i>	70	1.260.227	1.171.153
<i>Approvisionnements marchandises, services et biens divers</i>	60/61	1.250.572	1.147.978
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	2.755	2.755
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/8	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	-	-
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>6.900</b>	<b>20.420</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers récurrents	75	501	927
<i>Dont : subsides en capital et en intérêts</i>	753	-	-
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>113</b>	<b>100</b>
Charges financières récurrentes	65	113	100
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>9902</b>	<b>7.288</b>	<b>21.247</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	<b>780</b>	-	-
<b>Transfert aux impôts différés</b>	<b>680</b>	-	-
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>62</b>	<b>195</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>9904</b>	<b>7.226</b>	<b>21.051</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	<b>789</b>	-	-
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	<b>689</b>	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>9905</b>	<b>7.226</b>	<b>21.051</b>

## c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2016		Exercice 2015	
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>9906</b>	-	<b>78.304</b>	-	<b>85.530</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)		7.226		21.051
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	-	85.530	-	106.581
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>791/2</b>		-		-
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>		-		-
au capital et aux primes d'émission	691		-		-
à la réserve légale	6920		-		-
aux autres réserves	6921		-		-
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(14)</b>	-	<b>78.304</b>	-	<b>85.530</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	<b>794</b>		-		-
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/6</b>		-		-
Rémunération du capital	694		-		-
Administrateurs ou gérants	695		-		-
Autres allocataires	696		-		-

## 2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Commentaires à l'ACTIF

#### ACTIFS IMMOBILISES

---

Les **immobilisations corporelles** s'élèvent à 93.177 € et reprennent l'acquisition du terrain sur lequel est implanté le Crématorium de Ciney pour une superficie de 2ha55a :

- Acquisition du terrain au prix de 91.290 € ;
- Frais d'expropriation pour 9.435 € pour lesquels une réduction de valeur sur une durée de 5 ans est actée depuis 2013 (soit un cumul au 31 décembre 2016 de - 7.548 €).

#### ACTIFS CIRCULANTS

---

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 33.754 € dont la clientèle est représentée par les différentes sociétés Funèbres.

Les **placements de trésorerie** comprennent des placements à terme et carnets de dépôts pour 265.610 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 73.891 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** comprennent les intérêts perçus en 2017 relatif à 2016 pour un total de 56 € ainsi que 955 € de remboursement à recevoir de la société Atos sur les frais Bancontact.

## b. Commentaires au PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Le **capital** à l'issue de l'exercice 2016 est identique au 31 décembre 2015 et s'élève à 332.650 €. Il est souscrit à concurrence de 466.625 € et libéré à hauteur de 71%.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

**15.827 parts Commune 395.675 €**

Parts	Montant	Parts	Montant
250 ASSESSE	6.250	203 HAVELANGE	5.075
354 BEAURAING	8.850	183 HOUYET	4.575
127 BIEVRE	3.175	330 LA BRUYERE	8.250
593 CINEY	14.825	508 METTET	12.700
551 COUVIN	13.775	4271 NAMUR	106.775
517 DINANT	12.925	188 OHEY	4.700
116 DOISCHE	2.900	125 ONHAYE	3.125
611 EGHEZEE	15.275	461 PROFONDEVILLE	11.525
286 FERNELMONT	7.150	496 ROCHEFORT	12.400
446 FLORENNES	11.150	183 SOMME-LEUZE	4.575
867 GEMBLOUX	21.675	231 VIROINVAL	5.775
269 GESVES	6.725	112 VRESSE	2.800
265 HAMOIS	6.625	724 WALCOURT	18.100
227 HASTIERE	5.675	356 YVOIS	8.900

Parts	Montant	Parts	Montant
123 EREZEE	3.075	672 MARCHE-EN-FAMENNE	16.800
63 HERBEUMONT	1.575	209 NASSOGNE	5.225
203 HOTTON	5.075	205 VAUX-SUR-SURE	5.125
201 HOUFFALIZE	5.025	301 VIELSALM	7.525

**1.819 parts Province Namur 45.475 €**

**219 parts Province Luxembourg 5.475 €**

**800 parts BEP 20.000 €**

Les **capitaux propres** s'élèvent à 254.346 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

## DETTES

---

Les **dettes à plus d'un an** sont composées des **autres dettes** contractées auprès du BEP pour l'acquisition du terrain suivant la convention signée le 25 octobre 2007. Cette avance de 100.725 € est « remboursable sans intérêt suivant les modalités à convenir dès que l'Intercommunale sera en phase d'exploitation et en fonction des marges dégagées ». Aussi, depuis 2014, un montant annuel de 2.518 € (2,5%) est remboursé.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 119.909 € et reprennent les **dettes commerciales** pour 119.295 €.

Les 614 € de **dettes fiscales, salariales et sociales** reprennent le montant de la TVA due sur la déclaration du 4<sup>ième</sup> trimestre 2016 pour 264 € ainsi que le précompte professionnel retenu sur les jetons des administrateurs pour 350 €.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 16 €.

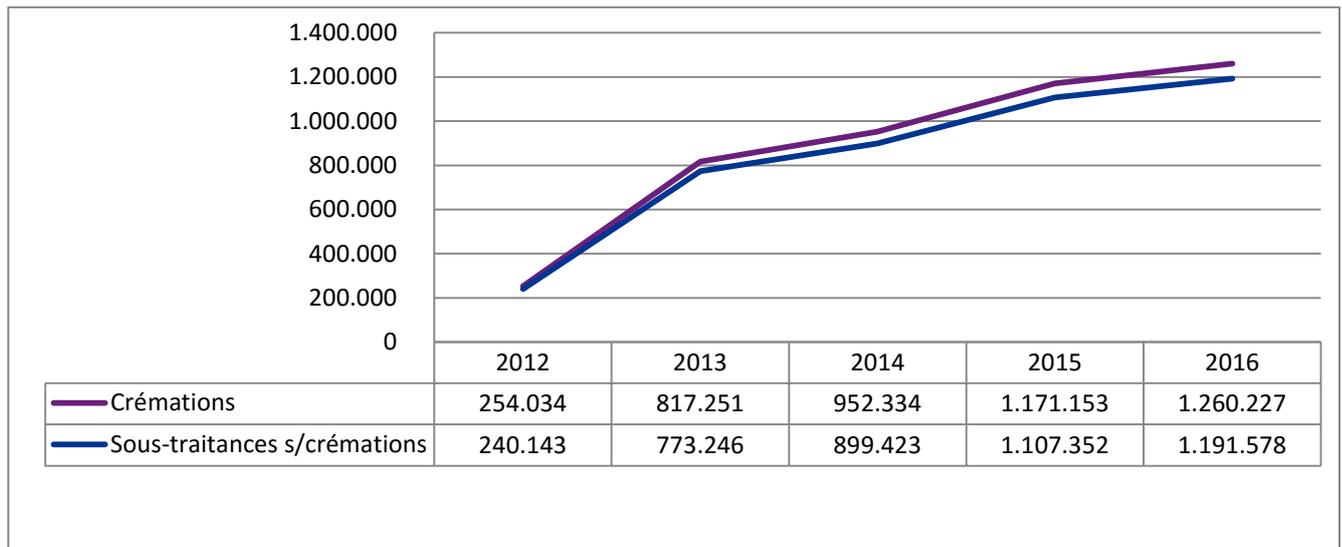
Ce poste comprend 15 € de charges à imputer pour le précompte mobilier sur les intérêts perçus en janvier 2017 concernant 2016 et 1 € de frais bancaires imputables au 4<sup>ième</sup> trimestre 2016.

### c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

La **marge brute d'exploitation** s'élève à 9.655 € et est en diminution par rapport à 2015.

Le **chiffre d'affaires** représente l'ensemble des crémations réalisées en 2016 et s'élève à 1.260.227 €. Depuis 2013 (année complète d'activités), le nombre de crémations a connu une augmentation constante pour atteindre 2 306 crémations en 2016.

Les **approvisionnements marchandises** reprennent la sous-traitance réalisée par le *Crématorium et Parc mémorial du Cœur de Wallonie*, dans le cadre d'un contrat de concession, et augmentent proportionnellement au nombre de crémations. Ils se chiffrent à 1.191.578 € en 2016.



Les **services et biens divers** s'élèvent à 58.994 € en 2016. Ils contiennent principalement les frais de fonctionnement généraux, les honoraires et gestion administrative pour le BEP, les subventions ainsi que les jetons des administrateurs.

La **dotation aux amortissements** a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci reprend la dernière année d'amortissement des frais d'établissements pour 868 €.

La **réduction de valeur** porte sur les frais d'expropriation lors de l'acquisition du terrain pour 1.887 €.

Les **produits financiers** continuent leur dégression pour s'élever à 501 € contre 927 € en 2015. Ces recettes financières sont majoritairement composées des produits de placements de trésorerie.

Les **charges financières** sont quant à elles plus élevées en 2016 avec un total de 113 €.

Le **résultat de l'exercice avant impôts** s'élève à 7.288 €.

L'**impôt sur le résultat** est composé du précompte mobilier pour 62 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 24 mai 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2016 est de 7.226 €.

Après la reprise de la perte reportée de l'exercice précédent pour un montant de 85.530 €, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat en perte à reporter pour 78.304 €.

### 3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

#### 1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

#### 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

#### 3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

#### 4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

#### 5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

#### 6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES - **Evaluation en continuité**

Il est constaté que le bilan fait apparaître une perte reportée. Conformément à l'article 96.6 du Code des Sociétés, le conseil d'administration décide de maintenir les règles d'évaluation dans l'hypothèse de la continuité pour les raisons mentionnées ci-dessous :

« La perte reportée est essentiellement inhérente aux résultats encourus durant la période précédant la mise en activité du Crématorium. L'année 2016 constitue la quatrième année d'activité du Crématorium et affiche un résultat positif de 7. 226 €, ce qui porte le niveau des fonds propres au terme de l'exercice à 254.346 €. Tenant compte de ces éléments et de l'évolution positive des activités, le Conseil d'Administration constate l'aptitude de la société à poursuivre son exploitation. »

#### 7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

## 4) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

### ACTIF

---

Les **FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

#### Terrains et constructions

##### Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

#### Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

#### Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

## Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

## PASSIF

---

Le **CAPITAL** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

## COMPTE DE RESULTATS

---

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle il sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

## 5) LES PARTICIPATIONS

(Article L1523-16 CDLD)

Les administrateurs arrêtent le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation réalisées au cours de l'exercice 2016.

### 1. Évolution des prises de participation durant l'exercice

Néant

### 2. Détail des participations

Néant

## 6) LE COMITE DE REMUNERATIONS

(Article L1523-17§2 al.3 CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'article L1523-17§2 al.3 CDLD, le Comité de Rémunération rédige son rapport annuel au Conseil d'Administration.

### **PRESIDENT**

---

Indemnité de fonction : décision AG 2012	3.000,00 € brut
Indemnité de fonction annuelle indexée 2016	3.030,89 € brut

### **VICE - PRESIDENT**

---

Pas d'indemnité de fonction

### **ADMINISTRATEURS**

---

Valeur du jeton : décision AG juin 2013	190,24 € brut/réunion
Valeur indexée du jeton brut fin 2016	194,05 € brut/réunion

➤ Conseil d'Administration

Nombre de réunion Conseil d'Administration par an	4 séances en 2016
Nombre maximum d'administrateurs par séance	13
Nombre de jetons de présences payés	27
Coût total	5.193,63 €

➤ Comité de Direction

Pas de comité de direction au BEP Crématorium

### **FONCTION DE DIRECTION**

---

Pas de fonction de direction au sein de l'intercommunale, celle-ci étant effectuée par le staff de direction du BEP.

## 7) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2016, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

AO : Adjudication ouverte

NAP : Négocié avec publicité

PN : Publicité nationale

AOO : Appel d'offres ouvert

NSP : Négocié sans publicité

PE : Publicité européenne

AOG : Appel d'offres général

En 2016, aucun marché, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges, n'a été passé par l'Intercommunale BEP Crématorium.

## 8) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

Comme le prévoit l'Article 1532-1bis §1er du CDLD, « Les Intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activités afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des Administrateurs.

Les Administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formations organisées par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er.

La liste de présence des Administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'assemblée générale laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

La formation destinée aux Administrateurs de BEP Crématorium s'est déroulée le 8 septembre 2016.

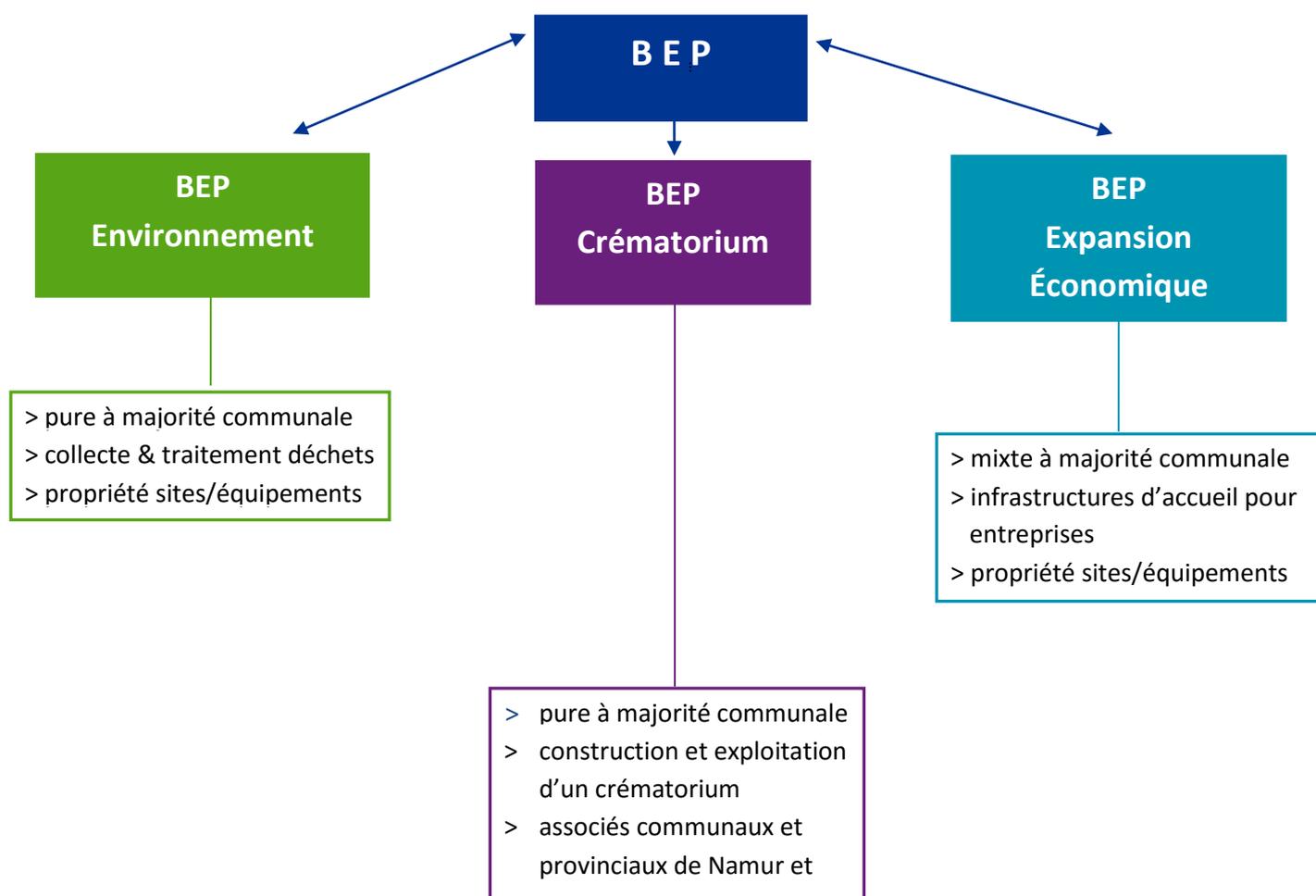
Y ont participé :

- Monsieur L. JADOT, Président ;
- Monsieur D. LHOSTE, Vice-Président ;
- Mesdames V. BURNOTTE, F. DAWANCE, V. LECOMTE, et B. MOERMAN, Administratrices ;
- Messieurs L. BELOT, R. CLOSSET et M. GENARD, Administrateurs.

## 9) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Structure des intercommunales



## b. Composition du CA

### **Groupe « Province » :**

- Jean-Marie Carrier °
- Valérie Lecomte (depuis le 21/06/2016)
- Pierre Vuylsteke ° (jusqu'au 22/01/2016)

### **Groupe « Communes » :**

Président : Luc Jadot °

Vice-Président : Dimitri Lhoste °

- Laurent Belot °
- Véronique Burnotte
- Robert Closset
- Françoise Dawance
- Mathieu Genard
- Gaëtan Gérard
- Françoise Jeanmart
- Jean-Marc Ronveaux

### **Groupe «BEP » :**

- Brigitte Moerman

° *Membre du Comité de Rémunération*

## c. Réunion des instances

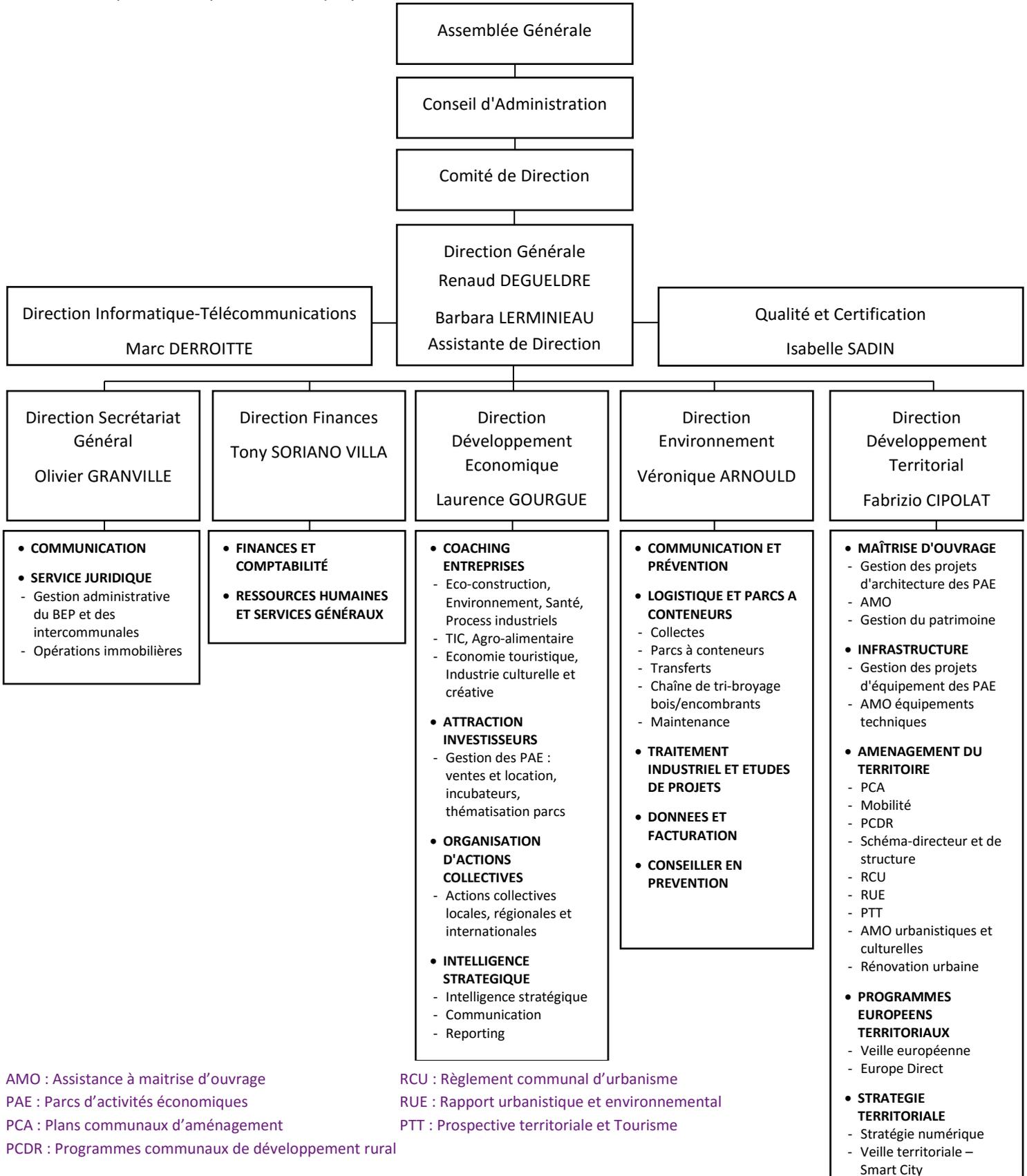
En 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni les 24 mars, 21 avril, 8 septembre et 20 octobre.

L'Assemblée Générale s'est réunie les 21 juin et 13 décembre 2016.

# 10) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faitière de l'ensemble de l'organisation et qui est la seule à disposer d'un personnel employé.



AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage

PAE : Parcs d'activités économiques

PCA : Plans communaux d'aménagement

PCDR : Programmes communaux de développement rural

RCU : Règlement communal d'urbanisme

RUE : Rapport urbanistique et environnemental

PTT : Prospective territoriale et Tourisme

## 11) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Crématorium, Intercommunale thématique du BEP, a pour mission la construction, l'organisation et la gestion, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, d'un centre funéraire public comprenant notamment un crématorium, un funérarium, un columbarium ainsi que des pelouses de dispersion des cendres et des parcelles d'inhumation des urnes.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Crématorium visent à :

- rencontrer les besoins des familles en matière de crémation, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre une qualité optimale d'accessibilité, de service et de fonctionnement, dans le respect des normes réglementaires ;
- desservir l'ensemble de l'axe central wallon et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les Communes et en bonne relation avec les milieux professionnels concernés ;
- veiller à une bonne intégration du crématorium dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées par le permis unique, en liaison avec.

## 12) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés			DEPENSES	BUDGETS prévisionnels		
2014	2015	2016		2017	2018	2019
952.334	1.171.153	1.260.227	Activité crémation	1.336.929	1.414.389	1.478.744
1.408	732	439	Produits financiers	785	833	876

2014	2015	2016	DEPENSES	2017	2018	2019
2.518	2.518	2.518	Remboursement des avances	2.518	2.518	2.518
899.423	1.107.352	1.191.578	Activité crémation	1.264.088	1.337.328	1.398.176
828	285	523	Frais de fonctionnement	1.010	1.035	1.061
1.455	2.213	1.716	Publications légales et documentation	2.000	2.050	2.101
1.163	1.261	1.150	Assurances	1.350	1.384	1.418
17.625	24.273	39.647	Honoraires	36.239	34.463	35.931
1.028	1.542	-	Etudes de sol	-	-	3.000
3.032	4.792	9.630	Emoluments administrateurs	14.664	14.957	15.324
1.069	1.261	1.328	Frais de représentation - Libéralités	2.100	2.050	2.101
76	100	113	Frais bancaires	100	103	105
5.000	5.000	5.000	Contribution au financement "agents statutaires retraités" du BEP	5.000	5.000	5.000

\*Ce poste tient compte des investissements et des subsides, mais n'intègre pas les charges non décaissées telles que les amortissements, les mouvements de provision et les réductions de valeur.

La souscription des emprunts et le remboursement en capital des emprunts sont globalisés.

# 13) LE RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

(Article L1523-13§3 al.2 CDLD)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA ScRL**  
**« ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BEP CREMATORIUM »**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

### Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « **Association Intercommunale BEP Crématorium** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à **€ 467.443,00** et dont le compte de résultats se solde par un **bénéfice** de l'exercice à affecter de **€ 7.226,00**.

#### *Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « **Association Intercommunale BEP Crématorium** » au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce, par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 25 avril 2017.

**F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL**  
Commissaire,  
représentée par



**Olivier RONSMANS**  
Réviseur d'Entreprises



Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

# Comptes annuels

## BEP CRÉMATORIUM

2016



<b>20</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0891.020.521	P.	U.	D.	A 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

DÉNOMINATION: **BEP CREMATORIUM**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Avenue Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Liège, division Namur**

Adresse Internet<sup>1</sup>:

Numéro d'entreprise **0891.020.521**

DATE **24/06/2008** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par par l'assemblée générale du **20/06/2017**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2016** au **31/12/2016**

Exercice précédent du **01/01/2015** au **31/12/2015**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **13** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1.1, 6.1.3, 6.2, 6.4, 6.5, 6.7, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**BELOT Laurent**

Avenue des Combattants 97, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

**BURNOTTE Véronique**

Route de Bastogne 62, 6950 Harsin, Belgique

Fonction : Administrateur

**CARRIER Jean-Marie**

Rue de Marche 49, 6940 Barvaux-sur-Ourthe, Belgique

Fonction : Administrateur

**CLOSSET Robert**

Rue Les Falizes 14, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

**DAWANCE Françoise**

Chaussée de Marche 1, 5363 Emptinne, Belgique

Fonction : Administrateur

**GENARD Mathieu**

Rue de Philippeville 5, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Administrateur

**GERARD Gaëtan**

Rue Sauvenière 29, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Administrateur

**JADOT Luc**

Rue d'Emptinne 7, 5360 Hamois, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

**JEANMART Françoise**

Rue de la Libération 6, 6990 Hotton, Belgique

Fonction : Administrateur

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****LECOMTE Valérie**

Chemin de Valenne 3, 5377 Nettinne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21/06/2016

**LHOSTE Dimitri**

Rue de la Colline 21, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

**MOERMAN Brigitte**

Rue de la Motte 23, 5140 Sombreffe, Belgique

Fonction : Administrateur

**RONVEAUX Jean-Marc**

Rue de Ghel 36, 5310 Aische-en-Refail, Belgique

Fonction : Administrateur

**VUYLSTEKE Pierre**

Rue de Prehyr 97, 5580 Ave-et-Auffe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 22/01/2016

**FCG Réviseurs d'entreprises SCRL 0446.111.908**

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Mandat : 01/01/2014- 31/12/2016

Représenté par:

1. Ronsmans Olivier

Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

, Numéro de membre : A01931

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....		20		868
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	93.177	95.064
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.1.2	22/27	93.177	95.064
Terrains et constructions .....		22	93.177	95.064
Installations, machines et outillage .....		23		
Mobilier et matériel roulant .....		24		
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	374.266	363.161
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	33.754	36.175
Créances commerciales .....		40	33.754	30.243
Autres créances .....		41		5.932
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	265.610	305.347
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	73.891	21.083
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	1.011	556
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	467.443	459.093

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	254.346	247.120
<b>Capital</b> .....		10	332.650	332.650
Capital souscrit .....		100	466.625	466.625
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101	133.975	133.975
<b>Primes d'émission</b> .....		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13		
Réserve légale.....		130		
Réserves indisponibles .....		131		
Pour actions propres .....		1310		
Autres .....		1311		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	-78.304	-85.530
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5		
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....		164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>213.097</u>	<u>211.973</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	93.171	95.689
Dettes financières .....		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3		
Autres emprunts .....		174/0		
Dettes commerciales .....		175		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	93.171	95.689
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	119.910	116.239
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42		
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	119.295	116.239
Fournisseurs .....		440/4	119.295	116.239
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	615	
Impôts .....		450/3	615	
Rémunérations et charges sociales .....		454/9		
Autres dettes .....		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	16	45
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	467.443	459.093

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	9.655	23.175
Dont: produits d'exploitation non récurrents .....		76A		
Chiffre d'affaires* .....		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	2.755	2.755
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation .....		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	<u>6.900</u>	<u>20.420</u>
<b>Produits financiers</b> .....	6.4	75/76B	501	927
Produits financiers récurrents .....		75	501	927
Dont: subsides en capital et en intérêts .....		753		
Produits financiers non récurrents .....		76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.4	65/66B	113	100
Charges financières récurrentes .....		65	113	100
Charges financières non récurrentes .....		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	<u>7.288</u>	<u>21.247</u>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)		67/77	62	196
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	<u>7.226</u>	<u>21.051</u>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	<u>7.226</u>	<u>21.051</u>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-78.304	-85.530
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	7.226	21.051
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	-85.530	-106.581
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-78.304	-85.530
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération du capital .....	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Employés .....	696		
Autres allocataires .....	697		



**ETAT DES DETTES****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....	(42)	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b> .....	8912	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b> .....	8913	93.171
<b>DETTES GARANTIES</b> ( <i>comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif</i> )		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières .....	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	891	
Autres emprunts .....	901	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b> .....	9061	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>		
Dettes financières .....	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	892	
Autres emprunts .....	902	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b> .....	9062	

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur .....  
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées .....  
 Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé  
 Garanties constituées en leur faveur .....  
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL  
 BE0446.111.908  
 Rue de Jausse, 49  
 5100 Naninne  
 Belgique  
 Numéro de membre : B00164  
 Représenté par Ronsmans Olivier (A01931)

Exercice
900

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

**Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise**  
 Nature des transactions

**Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation**  
 Nature des transactions

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise**  
 Nature des transactions

Exercice

## **RÈGLES D'ÉVALUATION**

Repris dans le rapport de gestion



**Avenue Sergent Vrithoff, 2**  
**B-5000 NAMUR**  
**Tél. : +32(0)81/71 71 71**  
**Fax : +32(0)81/71 71 00**  
**[Info@bep.be](mailto:Info@bep.be)**  
**[www.bep.be](http://www.bep.be)**

